

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 028-5571/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association "Accélérateur M" - Approbation d'une convention d'objectifs 2019 et d'un avenant n°1 relatif à la convention d'objectifs 2018

MET 19/10309/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités de son agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence place le potentiel d'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

En appui de leviers comme son tissu académique, scientifique, et entrepreneurial, elle dispose d'atouts pour déployer sa stratégie d'innovation sur des filières clés identifiées et soutenues par un écosystème structuré, opérationnel et ancré dans les lieux d'innovation du territoire métropolitain.

La création par l'Etat du label French Tech a mis en exergue ces atouts qui ont permis au territoire Aix-Marseille-Provence de faire partie des premiers territoires labellisés par l'Etat, et qui fait d'Aix-Marseille French Tech un des leaders du mouvement national.

A ce titre, le cahier des charges de la French Tech demande aux métropoles de créer des lieux totémiques, incarnant le mouvement et créant du lien entre ses acteurs, son écosystème et la politique d'attractivité et de développement de leur territoire d'origine.

Déjà engagée à Aix-en-Provence au soutien de The Camp, campus d'innovation à vocation sociétale, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite créer un lieu d'ancrage pour la French Tech, au cœur de sa Ville-Centre, Marseille, spécialisé dans l'accompagnement de filières d'excellence comme le Maritime, les

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

Industries Créatives et la modernisation urbaine méditerranéenne. A ce titre, son projet est reconnu et soutenu par l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.

Fort de son positionnement d'excellence, Aix-Marseille Université a choisi de placer l'innovation et la valorisation de la recherche issue de ses unités de recherche au cœur de sa stratégie et d'en faire un des 3 piliers fondamentaux de son intervention, avec l'enseignement supérieur et la recherche, au service du développement du territoire métropolitain en pleine recomposition.

Dans cet objectif partagé, Aix-Marseille Université portait un projet de création d'un lieu ressources de ses stratégies de développement.

Les deux institutions ont donc acté de réunir leurs énergies et leurs potentiels au cœur d'un projet commun : La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille propose une offre de nature à créer des synergies entre les innovations des start-up, les démarches des grands groupes et ETI et les politiques publiques de développement économique qu'elle porte.

Pour le territoire, la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille constituera :

- Un des deux bâtiments Totem French Tech du territoire (avec The Camp) dans le cadre du renouvellement du label,
- Un point d'entrée sur les dispositifs d'innovation, de création et d'accélération de start-up à rayonnement international,
- Un centre de diffusion de l'innovation auprès des partenaires du territoire métropolitain,
- Un lieu de diffusion, d'échanges et de fertilisation croisé entre acteurs publics et privés.

Dans sa position de chef de file du développement économique métropolitain la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer aux collectivités, réseaux consulaires et associations structurantes du développement économique innovant au sein d'une association dénommée « Accélérateur M » afin d'y déployer, de façon collégiale au cœur de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille des programmes d'accélération thématiques pour les start-up et une offre d'Open Innovation orientée vers la collaboration productive entre grands groupes, ETI et start-up.

L'Association aura pour objet :

- De faire connaître la richesse de l'écosystème métropolitain au niveau national et à l'international sur des filières d'excellence du territoire,
- Attirer des start-up sur le territoire, et accélérer la croissance des start-up locales sur ces filières d'excellence, avec un focus particulier sur trois thématiques : le maritime et l'économie bleue, la modernisation urbaine méditerranéenne et les industries créatives,
- Mettre en réseau les grandes entreprises, les start-up accélérées, le monde de la recherche pour créer de la valeur sur le territoire.

Créée au dernier trimestre 2018, l'association « Accélérateur M » a recruté son directeur opérationnel et démarrera à la fin du premier trimestre 2019 ses premiers programmes d'accompagnement pour start-up et ses premières collaborations d'Open Innovation avec des grands groupes. Elle a pour objectif d'accompagner 3 promotions d'une dizaine de start-up intégrant des start-up étrangères en provenance d'accélérateurs partenaires, de formaliser des partenariats internationaux, avec un focus spécifique sur l'Afrique, et de démarrer deux contrats d'Open Innovation avec des grands groupes.

L'Association atteindra ses objectifs en mettant en œuvre tous les moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet et notamment les moyens suivants :

- La vente de prestations de services auprès d'entreprises, en lien avec l'objet de l'association (prestations de mise en réseau, d'open innovation, d'accès facilité aux ressources du territoire, d'accompagnement croisé, etc),

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

- L'organisation d'un programme d'accélération à destination de start-up,
- L'organisation d'événements et de manifestations diverses, le cas échéant la mise en place de publications, débats, conférences,
- La mise en œuvre de toute action judiciaire ou extrajudiciaire utile à l'accomplissement de son objet,
- Plus généralement, tous moyens de communication et de promotion utiles et nécessaires à la réalisation de l'objet, ou susceptibles d'y contribuer.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation de l'Association « Accélérateur M » du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 150 000 euros, représentant 33,70 % du budget prévisionnel des dépenses 2019.

Ce soutien financier sera pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Concernant l'exercice 2018, l'association a dû faire face à un démarrage tardif de son activité. Afin de ne pas la pénaliser, il est proposé de ne pas faire application des dispositions de l'article 4.4 de la convention d'objectifs signée le 5 décembre 2018 relatives à l'ajustement de la convention lorsque le montant des dépenses varie à la baisse.

Ainsi, le soutien de 100 000 € approuvé par délibération du 18 octobre 2018 sera intégralement versé sans être révisé en proportion du niveau d'exécution constaté par application du taux prévu à la convention.

Un bilan financier et un rapport d'activité intermédiaires seront néanmoins demandés à l'association en fin d'exercice 2019 afin qu'elle justifie du report de fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement budgétaire et financier et notamment son article 12.3.3 relatif à la révision du montant subventionné ;
- La délibération ECO 026-4303/18/BM du 18 octobre 2018 ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le fonctionnement de l'Association « Accélérateur M ».

Délibère

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

Article 1 :

Est approuvée la signature d'un avenant N°1 à la convention d'objectifs relative à l'exercice 2018.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 150 000 euros à l'Association « Accélérateur M » au titre de l'année 2019.

Article 3 :

Est approuvée la convention financière avec l'Association « Accélérateur M » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention sur l'exercice 2019.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 au budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 61

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ